

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00318

Numéro SIREN : 892 999 749

Nom ou dénomination : ABD

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2024 sous le numéro de dépôt 3431

Exercice ouvert le		01/01/2022	et clos le		31/12/2022	Régime simplifié d'imposition		<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal		<input type="checkbox"/>
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>								
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>								
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE								
Désignation de la société					Adresse du principal établissement			
ABD - SIREN : 892999749					**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****			
Adresse du siège social					Ancienne adresse en cas de changement			
8 AV DES TROIS EPIS 95800 CERGY FRANCE								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES								
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)								
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:								
B ACTIVITÉ								
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case		<input type="checkbox"/>
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION								
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal			0	Déficit		6 226
		L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%			<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
		Bénéfice imposable à 15%			0			
2. Plus-values								
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%			Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>		<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A		<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>		<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>		<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>		<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs		<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>		<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée		<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer								
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)								<input type="checkbox"/>
D IMPUTATIONS								
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts								
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.								
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS								
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%								
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ								
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%								
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4								
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :								<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :								<input type="checkbox"/>
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE								
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					Si oui, indication du logiciel utilisée			
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA					Visa : CGA		Visus conventionnés	
Examen de conformité fiscale (ECF)					<input type="checkbox"/>		Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

							Si déposé néant, cochez la case		<input checked="" type="checkbox"/>	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même					a			
		payées par un établissement chargé du service des titres					b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:							c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							d			
Montant des autres distributions:							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom pré noms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées						
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
		MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
		MVLТ restant à reporter								
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										

1. **BILAN SIMPLIFIÉ**

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies)
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [ABD - SIREN : 892999749]				Néant <input type="checkbox"/>	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]				Durée de l'exercice précédent []	
				Exercice N clos le [31/12/2022]	
				Exercice N-1 clos le []	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	12 000	012	12 000	12 000
Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040		042		
TOTAL I (5)	044	12 000	048	12 000	12 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
Créances autres (3)	072		074		
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	1 194	086	1 194	3 604
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	1 194	098	1 194	3 604
TOTAL GENERAL (I + II)	110	13 194	112	13 194	15 604
PASSIF				Exercice N NET	
				Exercice N-1 NET	
Capital social ou individuel			120	12 000	12 000
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées			130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)			131		
Report à nouveau			134	386	
Résultat de l'exercice			136	-6 226	386
Subventions d'investissement			137		
Provisions réglementées			140		
TOTAL I			142	6 160	12 386
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154	
Emprunts et dettes assimilées			156	6 912	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	122	3 218
Fournisseurs et comptes rattachés			166		
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)			169		
Produits constatés d'avance			174		
TOTAL III			176	7 034	3 218
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180	13 194	15 604
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABD - SIREN : 892999749										N clos le 31/12/2022		N-1 clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE													
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intra-communautaires		209		210							
Production vendue biens				215		214		23 887		10 900			
Production vendue services				217		218							
Production stockée						222							
Production immobilisée						224							
Subventions d'exploitation reçues						226							
Autres produits						230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232		23 887		10 900			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234							
Variation de stock (marchandises)						236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242		30 113			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244							
Rémunérations du personnel						250							
Charges sociales						252							
Dotations aux amortissements						254							
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262							
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264		30 113		10 514			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270		-6 226		386			
Produits financiers				(III)		280							
Produits exceptionnels				(IV)		290							
Charges financières				(V)		294							
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347		300							
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)		306							
Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310		-6 226		386			
RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314		6 226			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318							
Provisions non déductibles						322							
Impôts et taxes non déductibles						324							
Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342			
Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989							
Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138							
Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements outre mer		344							
ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993							
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992											
Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346				350			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990							
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352		354		6 226			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables								360					
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370		372		6 226			

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>ABD - SIREN : 892999749</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406		
		Autres		410		412		414		416		
Terrains				420		422		424		426		
Constructions				430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers				450		452		454		456		
Matériel de transport				460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles				470		472		474		476		
Immobilisations financières				480		482		484		486		
TOTAL				490		492		494		496		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial				495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506		
Terrains				510		512		514		516		
Constructions				520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers				540		542		544		546		
Matériel de transport				550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566		
TOTAL				570		572		574		576		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR										
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values							
					Court terme	Long terme						
					19%	15% ou 12,8%	0%					
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>ABD - SIREN : 892999749</u>								Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	6 226
Total des déficits restant à reporter								870	6 226
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABD - SIREN : 892999749		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE		020 <input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

6. **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABD - SIREN : 892999749 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			
Titre	Nom complet	% de détention	Nb de parts ou actions
Nom marital			
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : ABD	Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 892999749	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

PROCES VERBAL DE L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE COMPTABLE
DU 01/01/2022 au 31/12/2022

Le 30 Mai 2023, à 14 h Monsieur DIA Hady associé de La SAS ABD PLOMBERIE, au capital de 12 000 euros, immatriculée au RCS sous le numéro de siren 892 999 749, est réuni au siège social est situé 8, Avenue des Trois Epis 95800 CERGY LE HAUT, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 25 Avril 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mr DIA Hadi président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'il peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présents aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- L'affectation du Résultat.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires.

Première Résolution :

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 se soldant par un déficit de 6226 euros, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale approuve la proposition de l'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice se montant à la somme de 6226 euros euros, sont affectées au compte de Report à Nouveau Débiteur.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par Monsieur DIA Hady Président et consigne sur le registre de ses décisions.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DIA Hady', written in a cursive style.